

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3291

présenté par

Mme Panot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 18

I. – À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer les mots :

« , de patchs, d'anneaux vaginaux ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 10, après le mot :

« contraceptifs »,

insérer les mots :

« , dont les patchs et les anneaux vaginaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-Nupes demandent l'ajout à la liste des contraceptifs gratuits jusqu'à 26 ans des patchs et des anneaux vaginaux.

Maîtriser sa fécondité, c'est pouvoir faire des choix pour soi, c'est être acteur et actrice de son parcours de vie. L'accès de toutes et tous à une contraception choisie sans contrainte est la condition d'une émancipation réelle et effective de chacune et chacune et facteur d'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, donner accès gratuitement, à toutes et tous à ces types de contraceptifs va dans le sens d'un meilleur partage de la responsabilité contraceptive, dont la charge dans les couples hétérosexuels est trop souvent uniquement celle des femmes.

Nous tenons par ailleurs à rappeler notre opposition à la limite d'âge relative à l'accès gratuit aux contraceptifs dans la mesure où un âge plus avancé ne protège ni des grossesses imprévues (en 2019, selon l'Observatoire Régional de la Santé Île-de-France, 9,8% des femmes de 30 à 49 ans déclaraient une grossesse non prévue) ni de la précarité financière qui constitue une entrave à l'acquisition de contraceptifs.

Pour toutes ces raisons, les député.es membres du groupe LFI-Nupes demandent l'ajout à la liste des contraceptifs gratuits jusqu'à 26 ans des patchs et des anneaux vaginaux.